Analyse du débat public
par le cabinet Séance Publique

Edition n°12

25 avril 2022

Élection présidentielle 2022
Analyse des résultats

Contexte

Au lendemain du second tour de l'élection présidentielle qui a vu la réélection du Président sortant Emmanuel MACRON avec 58,4% des suffrages, SEANCE PUBLIQUE revient sur les résultats.
Crédité de 66,10% des voix au second tour en 2017, Emmanuel MACRON est en recul. La candidate du Rassemblement national quant à elle augmente son score, de 33,9% des voix en 2017 à 41,46% ce dimanche.

Retrouvez notre analyse du scrutin, les chantiers prioritaires du gouvernement, les valeurs montantes et les perspectives en vue des élections législatives de juin.

SÉANCE PUBLIQUE

Les résultats et l'analyse du 2nd tour

Emmanuel MACRON réélu Président de la République avec 58,54% des voix.

Au second tour de cette élection présidentielle, **Emmanuel MACRON est élu (58,54%) devant Marine LE PEN (41,46 %)**.

Crédité de 66,10% des voix au premier tour en 2017, **Emmanuel MACRON fait moins bien qu'il y a 5 ans**. De la même manière, **Marine LE PEN passe de 33,9% en 2017 à 41,46% et augmente considérablement son score.**

Candidat	%	Nombre de voix recueillies
Emmanuel MACRON	58,54	18 779 861
Marine LE PEN	41,46	13 297 760
Participation	71,99	32 077 537
Votes blancs	6,35	2 228 044
Votes nuls	2,25	790 946

→ Accédez ici aux résultats finaux du ministère de l'intérieur

Un score historiquement haut pour l'extrême droite

La candidate du Rassemblement national, en **progression de 7,9 points par rapport à 2017** (33,9%), échoue pour la troisième fois à une élection présidentielle. Toutefois, avec 41,4% des voix au 2nd tour, elle atteint **son plus haut niveau dans une élection présidentielle.**

Il est intéressant de noter que Marine LE PEN l'emporte au nombre de communes conquises. La candidate du Rassemblement national est en effet en tête dans 18 156 communes, contre 16 922 pour Emmanuel MACRON. Marine LE PEN arrive **en tête dans 28 départements**. C'est le cas dans le nord du pays, où elle avait déjà fait des bons scores les années précédentes. Ainsi, dans les Hauts-de-France, elle conforte son assise dans l'Aisne (59,91 %), le Pas-de-Calais (57,49 %) ou l'Oise (52,73 %). Elle remporte aussi des départements dans le Grand Est – jusqu'à 56,96 % en Haute-Marne – et en Bourgogne-Franche-Comté – 56,9 % en Haute-Saône. En Corse, Marine LE PEN a obtenu 58,08% des voix et Emmanuel MACRON 41,92% des voix.

Vingt ans après l'émergence surprise de Jean-Marie LE PEN au second tour de la présidentielle (17,79% des voix), jamais ce mouvement populiste et souverainiste ne s'est approché à ce point du pouvoir sous la Vème République. *On peut estimer que le Front Républicain massif de l'entre deux tours de la part de nombreux hommes politiques, médias, organisations professionnelles et même pays étrangers a fonctionné cette fois pour éviter la victoire de Marien LE PEN. Le débat qui va au-delà de la sémantique est désormais d'analyser le contenu d'un vote populiste et souverainiste ou vote extrême-droite pour d'autres.*

« Les idées que nous représentons arrivent à des sommets (…) Le résultat représente en lui-même une éclatante victoire », a indiqué la candidate devant ses partisans après la publication des premières estimations.

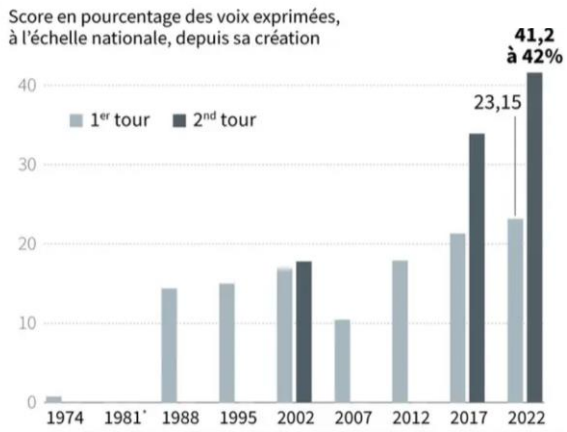

Les résultats du FN/RN à l'élection présidentielle, en % des voix exprimées, à l'échelle nationale de 1974 à 2022 (source AFP)

Première réélection d'un Président hors cohabitation

Emmanuel MACRON devient le **premier président sortant reconduit hors cohabitation**, depuis l'adoption du vote au suffrage universel direct en 1962. Il est aussi **le troisième président de la Vème République à effectuer un second mandat** après François MITTERRAND (1981-1995) et Jacques CHIRAC (1995-2007).

Une forte abstention

L'abstention s'élève à **28,01 %** selon des données du ministère de l'intérieur, ce qui représente 13 656 109 personnes qui ne se sont pas déplacées aux urnes. L'abstention s'élevait à **25,44% en 2017** et a donc augmenté de 2,5 points. Ce taux est plus élevé qu'au premier tour (26,31%) de 1,7 points mais n'atteint pas le record de l'élection de 1969 qui avait marquée par un taux d'abstention de 31,1%.

« 35 % du corps électoral soit n'a pas voté, soit a voté blanc et nul », résume sur LCI le politologue Jérôme JAFFRE, soulignant que *« 17 millions d'électeurs, sur les 48 millions d'inscrits, n'ont pas pris part au scrutin ».*

Le jeu des reports de voix

Marine LE PEN fait le plein chez les électeurs d'Éric ZEMMOUR, 73 % d'entre eux ont voté pour la candidate RN, contre 10 % pour Emmanuel MACRON.

Emmanuel MACRON a lui bénéficié des reports de voix de Jean-Luc MELENCHON (42 % contre 17 % pour Marine LE PEN), de Yannick JADOT (65 % contre 6 % pour Marine LE PEN), de Valérie PECRESSE (53 % contre 18 % pour Marine LE PEN).

Sociologie du vote [1]

Si l'on observe l'âge des votants, comme au premier tour, **le président sortant a bénéficié des suffrages des plus âgés**. 71 % (contre 29 % pour Marine LE PEN) des 70 ans et plus ont voté pour lui. Au premier tour, la candidate RN avait devancé Emmanuel MACRON chez les jeunes de 18-24 ans et de 25-34 ans. Au deuxième tour, c'est l'inverse. **Emmanuel MACRON est largement plébiscité par les 18-24 ans** (61 % contre 39 pour Marine LE PEN). Chez les 25-34 ans qui s'étaient abstenus ou avaient voté pour Jean-Luc MELENCHON au premier tour le vote est quasiment équilibré et l'écart est de 51 % à 49 %.

Autre marqueur de la sociologie électorale, la catégorie socio-professionnelle des votants. **La candidate RN** est en tête avec **67 % des voix chez les ouvriers et chez les employés à 57 %. Chez les cadres et les retraités, on assiste à une inversion des courbes. Ils sont 77 % et 68 % à avoir voté Emmanuel MACRON.**

Quant au niveau de de revenus, **Marine LE PEN (56 %) arrive en tête chez les catégories qui gagnent moins de 1 250 euros par mois, Emmanuel MACRON est en tête sans les catégories qui gagnent plus de 3 000 euros** où il rassemble 65 % des suffrages.

Focus Outre-Mer

En 2002, le Front national de Jean-Marie LE PEN obtenait moins de 10% dans cinq départements ultramarins sur neuf. À cette période, l'extrême droite obtenait son meilleur score en Nouvelle-Calédonie, avec 19,58% des suffrages.

En 2022, **Marine LE PEN obtient 60,87% des voix en Martinique, 69,60% Guadeloupe, 60,70% en Guyane. Elle fait 59,79% à Mayotte et 50,69% Saint-Pierre-et-Miquelon. À la Réunion, elle est également en tête avec plus de 59,57% des suffrages.**

Son score est moindre en Polynésie (48,20%) et à Wallis-et-Futuna (32,56%), bien qu'elle progresse de 7 à 12 points respectivement par rapport à 2017. Seule exception, la Nouvelle-Calédonie où elle récolte 38,96%, un chiffre en baisse dans un scrutin marqué par une abstention à 65%. **Emmanuel MACRON est donc arrivé en tête dans les territoires du Pacifique, comme au premier tour, à 61,04 % en Nouvelle-Calédonie, à 51,80 % en Polynésie française et à 67,44 % à Wallis-et-Futuna.**

[1] Sondage Ipsos-Sopra Stéria - Echantillon de 4 000 personnes inscrites sur les listes électorales constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, interrogé Du 21 au 23 avril 2022 par Internet via l'Access Panel Online d'Ipsos.

Lors de son allocution après l'annonce des résultats, la candidate du Rassemblement national a adressé ses **remerciements particuliers *« à nos compatriotes des provinces et des campagnes mais aussi des Outre-mer*** *qui m'ont largement placé en tête du second tour avec une force extraordinaire qui m'honore et me touche sincèrement. Cette France trop oubliée, nous, nous ne l'oublions pas ».*

Pour mémoire, **au premier tour de l'élection, Jean-Luc MELENCHON était arrivé largement en tête en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à la Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon.**

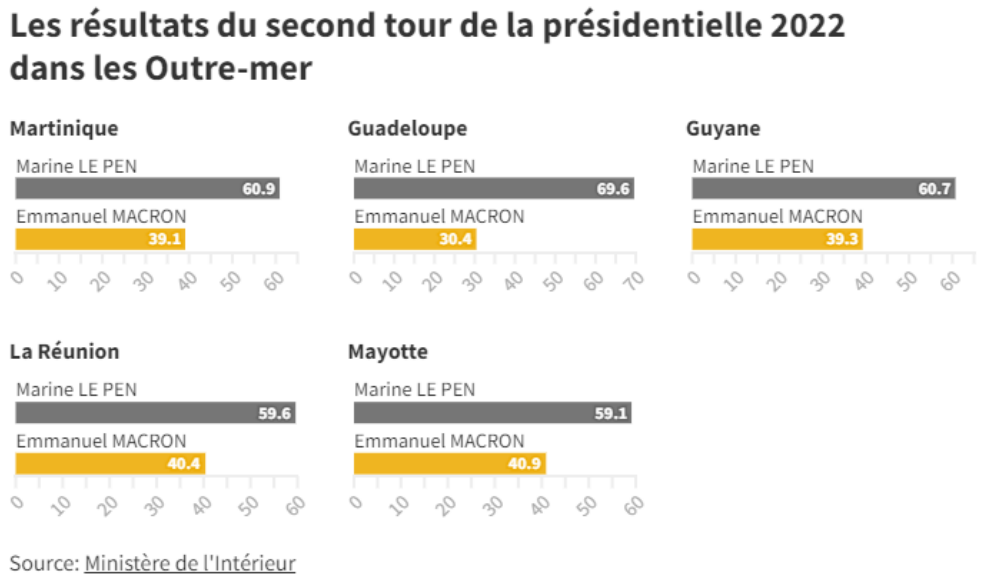

L'agenda politique

Les dates clés

- → **Mercredi 27 avril :** Proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel
- → **Entre le 27 avril et le 14 mai :** Démission du gouvernement, nomination d'un premier ministre et constitution du Gouvernement I (sans limite de date)

Eventuelle session ordinaire

- → **Au plus tard le 13 mai :** Investiture du Président de la République
- → **Entre le 16 et 20 mai :** Dépôt des candidatures pour les élections législatives
- → **12 juin :** 1er tour des élections législatives
- → **19 juin :** 2nd tour des élections législatives
- → **Semaine du 20 juin :** Démission du Gouvernement 1, constitution du Gouvernement II, ouverture de la nouvelle législature et discours de politique générale
- → **Juillet :** Probable *session extraordinaire*

Les chantiers prioritaires du Gouvernement

Lors de son élection en 2017, Emmanuel MACRON avait choisi de lancer immédiatement les lois pour la confiance dans la vie politique ainsi que les ordonnances sur le Code du travail, préférant reporter la réforme des retraites à une date ultérieure de son quinquennat.

Pour son second mandat, le Président de la République entend très rapidement adopter une loi de finances rectificative pour mettre en application plusieurs mesures en faveur du pouvoir d'achat. Parmi elles, devraient notamment figurer l'indexation des retraites sur l'inflation, la revalorisation des minimas sociaux, le triplement de la prime MACRON ou encore l'adoption d'un chèque alimentation. **En parallèle, il souhaite lancer des consultations sur plusieurs grandes réformes dont celles des retraites, de la fin de vie ou des institutions**.

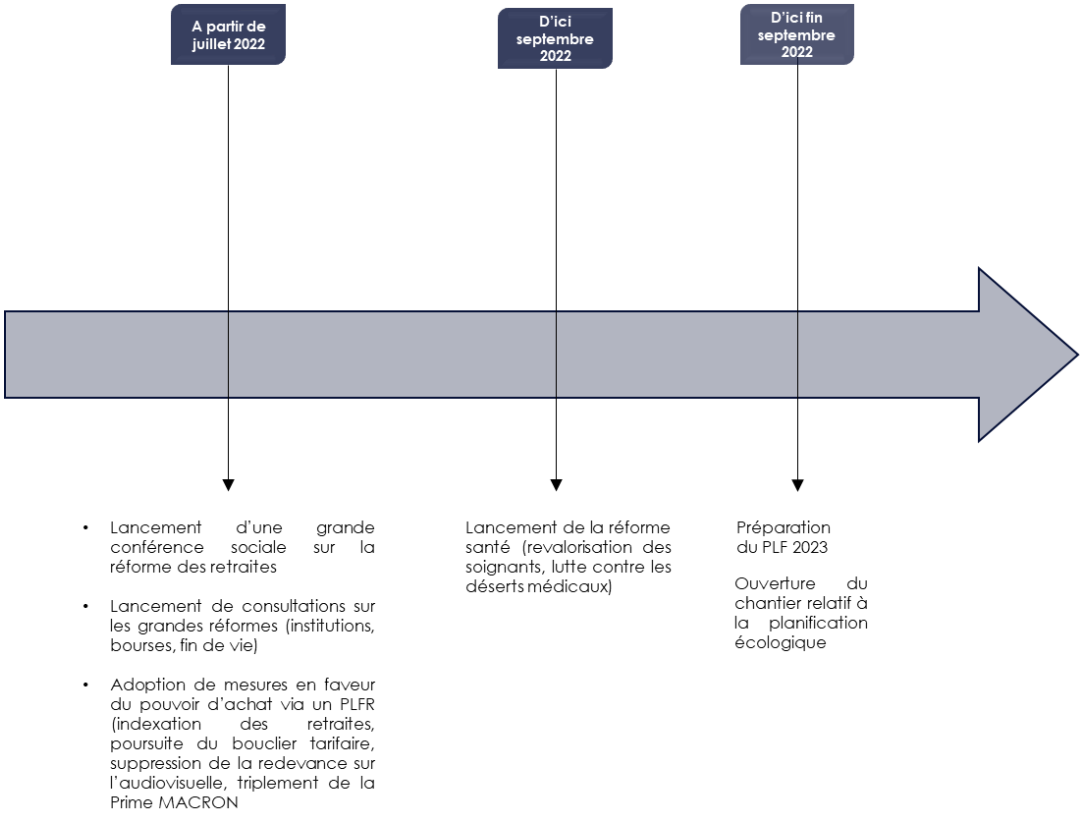

Les valeurs montantes

Premiers ministres pressentis (en cas de démission)

A l'issue de la **démission de Jean CASTEX**, qui n'est pas une obligation mais dont le Premier ministre sortant a annoncé qu'elle aurait lieu « au lendemain de l'élection », il pourra être **reconduit** dans ses fonctions par Emmanuel MACRON ou alors **un nouveau Premier ministre** sera nommé. Le Premier ministre devra former un nouveau Gouvernement, probablement **resserré**.

Comme indiqué par le Président, **le futur Premier ministre aura notamment en charge la planification écologique** avec, à ses côtés, un ministre chargé de la « planification énergétique » et un ministre chargé de la « planification écologique territoriale ».

Parmi les personnalités qui pourraient endosser ce rôle :

- La ministre du Travail, **Elisabeth BORNE**,
- **Julien DENORMANDIE**, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui dispose du soutien du secrétaire général de l'Élysée, Alexis KOHLER
- L'actuel président de l'Assemblée nationale **Richard FERRAND**
- Le député européen Renaissance et président de la commission Environnement **Pascal CANFIN**

Les noms de **Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**, ancienne ministre de l'Écologie, de **Thierry BRETON**, commissaire européen au marché intérieur, et **Christine LAGARDE**, présidente de la Banque centrale européenne ont également été évoqués. Le nom de **Florence PARLY**, ministre des Armées, circule également pour Matignon.

Ministres pressentis au sein du futur Gouvernement

Le Président sortant a affirmé vouloir mettre en place, dans un premier temps, **un Gouvernement resserré avec 15 ministres**. Il ne souhaite pas nommer de secrétaires d'État, ni de ministres délégués. En revanche, il envisage de confier des **missions très précises** sur certaines thématiques sous la forme de « hauts-commissariats » mis en place pour un temps donné avec un objectif.

Certains ministres en place pourraient être reconduits dans le futur Gouvernement, bien que le chef de l'Etat souhaite donner une nouvelle impulsion à son second mandat. **Gérald DARMANIN** (ministre de l'Intérieur), **Bruno LE MAIRE** (ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance) et **Gabriel ATTAL** (porte-parole du Gouvernement) pourraient retrouver une place dans le prochain gouvernement. Gabriel ATTAL aurait émis le souhait d'exercer au budget, Bruno LE MAIRE pourrait briguer l'Education nationale et Gérald DARMANIN un grand ministère des Affaires sociales.

A noter qu'en plus de **parlementaire** tels que Valérie HAYER **et figures de la société civile issus de la droite et de la gauche**, le Président réélu pourrait souhaiter associer au sein du Gouvernement des **élus locaux** tels que la maire de Beauvais, **Caroline CAYEUX**, le secrétaire général d'Horizons et maire d'Angers, **Christophe BECHU**, mais également le maire de Poissy **Karl OLIVE**, ou encore **Olivier KLEIN**, Maire de Clichy-sous-Bois.

S'il n'est pas reconduit au poste de Premier ministre, Jean CASTEX pourrait exercer au sein d'un ministère régalien.

Vers les législatives

L'état de l'opinion : une volonté de cohabitation !

Deux enquêtes d'opinion indiquent que **de nombreux Français veulent voir une cohabitation lors du second quinquennat d'Emmanuel MACRON.** Selon une enquête Opinionway pour Cnews et Europe 1[2], **63% des personnes interrogées souhaitent qu'Emmanuel MACRON "ne dispose pas d'une majorité et soit contraint à une cohabitation",** contre 35% qui veulent qu'il "dispose d'une majorité à l'Assemblée nationale et puisse mener sa politique."

Dans le détail, 77% des électeurs de Jean-Luc MELENCHON au premier tour, 63% de ceux de Yannick JADOT, 55% de ceux de Valérie PECRESSE, 84% de ceux d'Éric ZEMMOUR et 95% de ceux de Marine LE PEN ne veulent pas que le président obtienne une majorité.

44% des sondés qui souhaitent une cohabitation veulent le voir cohabiter avec Jean-Luc MELENCHON comme Premier ministre, 46% avec Marine LE PEN, et 8% avec Valérie PECRESSE.

Selon une autre enquête Ipsos Sopra-Steria pour France TV, Le Parisien et Radio France[3], **56% des enquêtés souhaitent qu'Emmanuel MACRON perde les législatives**, contre 20% qui veulent qu'il obtienne une majorité "pour appliquer son programme".

57% des personnes interrogées souhaitent que les partis de gauche (LFI, EELV, PCF et PS) forment une alliance et présentent des candidats communs.

Du côté de la majorité : une véritable maison commune ?

Les états-majors des partis planchent déjà depuis plusieurs semaines sur les investitures. Mais il y a une date limite pour se mettre d'accord. Les déclarations de candidature doivent être déposées en double exemplaire, à la préfecture, à partir du 16 mai et au plus tard le 20 mai à 18 heures.

De son côté, au soir du premier tour de l'élection, Emmanuel MACRON a affirmé sa volonté d'**un élargissement de la majorité présidentielle, rassemblant forces de droites et de gauche.** Richard FERRAND est en charge des investitures.

Actuellement **347 députés de la majorité sont sortants, répartis en trois groupes** (En Marche avec 267 députés sortants derrière Stanislas GUERINI, le MoDem avec 57 députés sortants derrière Patrick MIGNOLA et François BAYROU, Agir avec 22 députés sortants derrière Franck RIESTER). Une quarantaine de députés LREM élus en 2017 ont d'ores et déjà annoncé ne pas souhaiter se représenter.

[2] Le sondage OpinionWay a été réalisé en ligne le 24 avril après 20h, auprès de 1316 personnes inscrites sur les listes électorales issues d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.

[3] Le sondage Ipsos Sopra-Steria a été réalisé en ligne du 21 au 23 avril, auprès de 4000 personnes inscrites sur les listes électorales issues d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.

Deux visions de l'union s'affrontent alors :

1. **Un « parti unique »** auquel semble favorable le Président réélu, qui souhaite un *« grand mouvement politique d'unité et d'action »* et qui demande à ceux qui le soutiennent de « *transcender leurs différences pour se rassembler en un grand mouvement politique d'unité et d'action ».* Le Président sortant se dit *« prêt à inventer quelque chose de nouveau pour rassembler les convictions et les sensibilités diverses afin de bâtir avec eux une action commune au service de notre Nation pour les années qui viennent ».*

2. **Une « confédération » de forces politiques indépendantes et autonomes**, qui ne satisfait pas le Président du MoDem, François BAYROU, ni Edouard PHILIPPE. En ce sens, il a été demandé à Edouard PHILIPPE de ne pas présenter de candidat Horizons face aux candidats de la majorité sortants. Mais Edouard PHILIPPE se satisfera-t-il des candidats de conquête soit 227 occupées par les oppositions ?

La question des investitures communes sous la bannière Ensemble Citoyens ! reste donc entière.

Par ailleurs, d'autres mouvances politiques comme **Territoires de progrès** mené par Olivier DUSSOPT et Emmanuelle WARGON pourraient vouloir d'autonomiser et compter dans l'hémicycle. De la même manière, la **Fédération progressiste** créée récemment derrière François REBSAMEN, le maire de Dijon, pourrait avoir des velléités.

Du côté des **Républicains**, certains comme Guillaume LARRIVE, qui dans le Point appelle son parti à *« construire une nouvelle majorité avec Emmanuel MACRON »* pourraient rejoindre un mouvement de la majorité.

Document réalisé par
Inès RODRIGUEZ-ALBACAR
Consultante

Politique RGPD :
Conformité SEANCE PUBLIQUE articles 14 et 28 RGPD en lien sur le site SEANCE PUBLIQUE

2-4, rue Saint-Simon –75007 Paris
www.seance-publique.com
01 45 44 50 95